

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

## Séance du 15 décembre 2009

**OBJET**  
*de la Délibération*

\*\*\*\*\*

**TRAVAUX  
D'INVESTISSEMENT  
BUDGET EAU  
REALISATION D'UN  
EMPRUNT**

*Date de convocation du Conseil Municipal*

9 décembre 2009

*Date d'affichage* : 9 décembre 2009

*Nombre de Conseillers en exercice* : 33

*Président de la Séance* : Monsieur LE ROCH, Maire

*Secrétaire de Séance* : Madame LE DOARE

*Etaient présents*

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.  
MM. BAUCHER, JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, DONATO-LEHUEDE, LE DOARE, Mmes ROUILLARD, LE STRAT, MM. MOUHAOU, PERESSE, Conseillers Municipaux.

*Absents ayant donné pouvoir*

Mme JEHANNO à Mme BURLOT  
M. LE BARON à M. MARCHAND  
Melle ORINEL à Mme GOUTTEQUILLET  
Mme GUEGUAN à Mme LE STRAT

*Absents excusés*

M. BONHOURE  
M. DERRIEN

# TRAVAUX D'INVESTISSEMENT BUDGET EAU

## REALISATION D'UN EMPRUNT

### *Rapport de Daniel LE COUVIOUR*

**Vu** notamment les articles L2336-3, L2336-4, L1612-4, L2321-2, L2322-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que pour financer les investissements du budget eau, il est nécessaire de recourir à l'emprunt,

**Vu** l'avis de la Commission des Finances en date du 03 décembre 2009,

**Vu** l'exposé de son rapporteur M. LE COUVIOUR,

**Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur les dispositions suivantes**

**1.DECIDE** de contracter un prêt de 1 500 000 Euros, pour financer les investissements prévus au budget eau, auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du MORBIHAN.

Les caractéristiques principales du prêt sont les suivantes :

- **Objet : Travaux d'investissement – budget Eau**
- **Montant du capital emprunté : 1 500 000 €**
- **Durée d'amortissement : 20 ans**
- **Taux d'intérêt fixe : 4.10 %**

Le remboursement du prêt s'effectuera trimestriellement par amortissement constant du capital.

**2.S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt, à prendre toutes mesures budgétaires permettant le paiement des échéances du prêt en capital, intérêts et accessoires.

**3.AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la Convention de Prêt de 1 500 000 Euros avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du MORBIHAN.

**4.AUTORISE** le Maire à négocier les conditions générales de la Convention de Prêt sur les bases précitées et de réaliser les opérations prévues dans la Convention pour le bon fonctionnement du prêt.

**Nous vous proposons :**

- D'accepter les dispositions ci dessus et d'autoriser le Maire à signer le contrat à intervenir.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Fait à Pontivy, le 16 décembre 2009**

**LE MAIRE  
Jean-Pierre LE ROCH**